

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 avril 2019

20 BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS – CS 21076 - 76173 ROUEN CEDEX
TÉL. : +33 (0)2 35 70 56 20 - FAX : +33 (0)2 35 88 83 21 - www.mazars.fr

MAZARS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION NORMANDIE
INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE ROUEN
CAPITAL DE 336 000 EUROS – RCS ROUEN 318 610 623 – SIRET 31861062300114 – APE 6920Z
SIÈGE SOCIAL : 20 BOULEVARD FERDINAND DE LESSEPS – CS 21076 - 76173 ROUEN CEDEX
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 89 318 610 623

**LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE
(AD27)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 avril 2019

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

siège social : 1 rue Jean Jaurès
27930 GRAVIGNY

Association Loi 1901
Siret n° 390.117.745.00070

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comptes annuels
Exercice clos le
30 avril 2019

A l'assemblée générale de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE – AD27,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du cœur de l'Eure – AD 27 relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptables précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources (note 11 des règles et méthodes comptables de l'annexe qui expose les principes d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 12 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Dominique NEZAN



**LES RESTAURANTS DU CŒUR
LES RELAIS DU CŒUR**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DE L'EURE (AD27)**



COMPTES ANNUELS AU 30/04/2019



Date d'établissement des comptes : 11/07/19

Signatures

Président

Trésorier

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

ETATS FINANCIERS
du 01/05/2018 au 30/04/2019

SOMMAIRE

1.	BILAN ACTIF	3
2.	BILAN PASSIF	4
3.	COMPTE DE RESULTAT – CHARGES	5
4.	COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS.....	6
5.	FAITS MAJEURS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
a.	Faits Majeurs.....	7
b.	Règles et Méthodes Comptables	8
6.	Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS	12
a.	Immobilisations	12
b.	Amortissements	12
7.	Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR	13
8.	Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	14
9.	Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS.....	15
9.	Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES	16
a.	Variation des Fonds propres	16
b.	Variation des Fonds dédiés	16
10.	Bilan passif (suite) : DETTES	17
a.	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	17
11.	ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	18
a.	Engagements donnés.....	18
b.	Engagements reçus.....	18
12.	RESULTATS ANALYTIQUES	19
a.	Répartition du résultat analytique de l'exercice	19
b.	Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)	19
13.	COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	20
14.	ANNEXES	21

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019			EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 800.00	-2 295.23	4 504.77	5 184.77
Installations techniques, matériel et outillage	81 508.68	-69 770.12	11 738.56	3 326.46
Autres immobilisations corporelles	112 113.41	-60 778.82	51 334.59	22 203.53
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	200 422.09	-132 844.17	67 577.92	30 714.76
Immobilisations financières				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	7 487.80		7 487.80	7 487.80
Sous-total – Immobilisations financières	7 487.80		7 487.80	7 487.80
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	207 909.89	-132 844.17	75 065.72	38 202.56
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	6 692.96		6 692.96	7 233.70
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	94 474.43		94 474.43	116 237.20
Charges constatées d'avances	5 090.25		5 090.25	5 064.40
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	106 257.64		106 257.64	128 535.30
TOTAL GENERAL	314 167.53	-132 844.17	181 323.36	166 737.86

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	3 515.70	3 515.70
Réserves		
Report à nouveau	373.37	-6 067.06
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	5 240.56	6 440.43
Subventions d'investissement	151 346.97	116 415.97
TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	160 476.60	120 305.04
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL II – PROVISIONS		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL III – FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 701.15	5 798.09
Dettes fiscales et sociales	1 356.72	5 979.81
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)	184.27	25 189.02
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	4 748.62	4 034.90
Sous-total des dettes	15 990.76	41 001.82
Produits constatés d'avance	4 856.00	5 431.00
TOTAL IV – DETTES	20 846.76	46 432.82
TOTAL GENERAL	181 323.36	166 737.86

3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Achats		
Achat pour missions sociales	524.08	272.77
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés	524.08	272.77
Autres achats et charges externes	240 082.39	218 630.29
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	158.93	289.79
Autres		
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	158.93	289.79
Charges de personnel		
Rémunération brute du personnel	12 932.27	38 685.41
Charges sociales & autres charges de personnel	3 553.01	10 816.02
Sous-total – Charges de personnel	16 485.28	49 501.43
Autres Charges		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges		242.68
Sous-total – Autres charges		242.68
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	15 229.63	15 901.46
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	15 229.63	15 901.46
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION	272 480.31	284 838.42
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – CHARGES FINANCIERES		
Sur opérations de gestion	506.65	90.00
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES	506.65	90.00
Impôts sur les sociétés		
TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)	272 986.96	284 928.42
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE	5 240.56	6 440.43
TOTAL GENERAL	278 227.52	291 368.85
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges :		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
Total		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	850 561.00	795 053.00

4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Chiffres d'affaires		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion		
Sous-total – Chiffre d'affaires		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	89 475.50	88 046.00
Autres fonds privés		
Subventions reçues de l'Association Nationale	65 000.00	85 000.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)		
Sous-total – Autres fonds privés	65 000.00	85 000.00
Cotisations		
Produits de la Générosité du Public		
Dons non affectés	17 358.30	15 814.05
Dons affectés	97 695.08	93 430.21
Produits des manifestations	6 563.65	5 898.09
Sous-total – Produits de la générosité du public	121 617.03	115 142.35
Produits divers de gestion		
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges	1 022.08	2 116.76
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	277 114.61	290 305.11
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	432.91	383.74
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS	432.91	383.74
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de capital		
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice	680.00	680.00
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS	680.00	680.00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES		
TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)	278 227.52	291 368.85
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	278 227.52	291 368.85
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits :		
Dons en nature		
Bénévolat		
Total		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>	850 561.00	795 053.00

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Néant

b. Règles et Méthodes Comptables

1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, et le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Concernant les immobilisations reçues à titre gratuit, les Associations Départementales ont la possibilité de les comptabiliser en immobilisation pour une valeur de 1 euro afin d'en assurer la traçabilité dans les comptes. Elles sont amorties en totalité dès la première année.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Subventions

6.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2018/2019 s'élève à 2 133.14 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

10. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

11. Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales
- des mécénats d'entreprises
Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

6. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Rénovations, réhabilitations immobilières	6 800.00				6 800.00
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	2 853.74	36 238.98			39 092.72
Matériel de transport (transpalettes...)	68 040.69	4 980.00			73 020.69
Matériel et mobilier (bureau et informatique)					
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	70 634.87	10 873.81			81 508.68
Matériel de jardins et cheptel					
Matériel ateliers et cuisine					
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Immobilisations corporelles	148 329.30	52 092.79			200 422.09
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations					
Dépôts et cautionnements versés	7 487.80				7 487.80
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	7 487.80				7 487.80
Total	155 817.10	52 092.79			207 909.89

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières	1 615.23	680.00			2 295.23
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	2 853.74	2 381.64			5 235.38
Amortis./matériel de transport (transpalettes...)	45 837.16	9 706.28			55 543.44
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)					
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	67 308.41	2 461.71			69 770.12
Amortis / matériel de jardins et cheptel					
Amortis/ matériel ateliers et cuisine					
Immobilisations corporelles	117 614.54	15 229.63			132 844.17
Total	117 614.54	15 229.63			132 844.17

7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2019			30/04/2018
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
Total				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	7 487.80		7 487.80
Créances Diverses			
Total	7 487.80		7 487.80
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	6 692.96	6 692.96	
Total	6 692.96	6 692.96	
Total	14 180.76	6 692.96	7 487.80

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	6 600.00
Association Nationale	
Débiteurs et créditeurs divers	
Total	6 600.00
<i>Dont subventions à recevoir</i>	<i>6 600.00</i>

8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2019	Plus Values latentes	Moins Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
Total				

Disponibilités (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	29 432.91
Comptes-courant	65 041.52
Caisse	
Intérêts courus	
Total	94 474.43

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1an et plus
Locations	3 955.08	3 955.08	
Maintenance	314.00	314.00	
Assurances	689.17	689.17	
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	132.00	132.00	
Total	5 090.25	5 090.25	

9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2019
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
Total (2)				
Total Général (1+2)				

9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2018	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants au 30/04/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 515.70					3 515.70
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Subventions d'investissement	116 415.97		35 611.00	680.00		151 346.97
Réserves						
Report à nouveau	-6 067.06	6 440.43				373.37
Résultat comptable de l'exercice	6 440.43	-6 440.43	5 240.56			5 240.56
Total	120 305.04		40 851.56	680.00		160 476.60

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2018	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2019
A : Sur subventions de fonctionnement				
B : Sur dons manuels affectés				
C : Sur autres fonds privés				
Total				

10. Bilan passif (suite) : DETTES

a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 701.15	9 701.15		
Personnel et comptes rattachés	1 003.00	1 003.00		
Dettes fiscales et sociales	353.72	353.72		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 932.89	4 932.89		
Produits perçus d'avance	4 856.00	4 856.00		
Total	20 846.76	20 846.76		

Charges à payer (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Fournisseurs	2 437.34
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	1 003.00
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	130.00
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créiteurs divers	3 899.30
Intérêts courus à payer	
Total	7 469.64

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions	4 856.00	4 856.00		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance				
Total	4 856.00	4 856.00		

11. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS**a. Engagements donnés****Tableau des engagements en crédit-bail**

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobiliers, matériels bureau & informatique						
Autres						
Total						

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus**Engagements reçus (liste non exhaustive)**

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total				

12. RESULTATS ANALYTIQUES**a. Répartition du résultat analytique de l'exercice**

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.J	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	26 847.98	112 997.79	60 191.79	200 037.56	200 037.56	
Actions d'accompagnement en centre						
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir						
Ateliers de Français, Aide aux devoirs						
Accompagnement et retour à l'emploi						
Frais de fonctionnement	34 659.83	8 619.24	432.91	43 711.98	38 471.42	5 240.56
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi			30 985.79	30 985.79	30 985.79	
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat	3 492.19			3 492.19	3 492.19	
Total	65 000.00	121 617.03	91 610.49	278 227.52	272 986.96	5 240.56

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)

AU 30/04/2019

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	234 515.54	112 997.79	ST1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	121 617.03	121 617.03	T2
Distribution Alimentaire	200 037.56	112 997.79		1.1 Dons et legs			
Actions d'Accompagnement en centre				Dons manuels non affectés	17 358.30	17 358.30	
Logement et Hébergement d'Urgence				Dons manuels affectés	97 695.08	97 695.08	
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs				Legs et autres libéralités non affectés			
Accompagnement Retour à l'Emploi				Legs et autres libéralités affectés			
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	30 985.79			1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice				Manifestations	6 563.65	6 563.65	
Formation et animation du bénévolat	3 492.19			2- Autres fonds privés	65 000.00		
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	3- Subventions	89 475.50		
Frais appel à la générosité du public				Union européenne			
				Etat français	20 000.00		
3- Frais activité Enfoirés				Collectivités territoriales	69 475.50		
				Autres			
4- Frais de fonctionnement	38 471.42	8 619.24	ST3	4- Autres produits	2 134.99		
				Produits de l'activité "Enfoirés"			
				Autres Produits	2 134.99		
		121 617.03	T3=ST1+S T2+ST3				
I- TOTAL DES EMBL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	272 986.96			I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	278 227.52		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS				II- REPRISES DE PROVISIONS			
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX ANTERIEURS			
				IV- VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP.			T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	5 240.56			IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE			
TOTAL GENERAL	278 227.52			TOTAL GENERAL	278 227.52	121 617.03	T2+T4
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOBILITAIRES BRUTES DE L'EXERCICE FINANÇÉES PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILITAIRES FINANÇÉES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LA GP		121 617.03	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LA GP		121 617.03	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions Sociales				Bénévolat			
Frais de recherche de fonds				Dons en nature			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)							
Total				Total			

14. ANNEXES

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Bénévoles	596	596
Total	596	596

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>		
CDD/CDI	1.00	2.00
Total	1.00	2.00

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	113.40	20.00	100.00	233.40
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	9.50			9.50
Total	122.90	20.00	100.00	242.90

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
272 986.96	272 986.96

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
278 227.52	278 227.52

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes



**LES RESTAURANTS DU CŒUR
DE L'EURE
(AD27)**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 avril 2019

**LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)
Siège social : 1 rue Jean Jaurès
27930 GRAVIGNY**

**Association Loi 1901
Siret n° 390.117.745.00070**

Les Restaurants du
cœur de l'Eure
AD27

Exercice clos le 30
avril 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE – AD27,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Rouen, le 12 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Dominique NEZAN

